

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	1 500,00	1 840,00			-340,00
761	Produits de participations	1 500,00	1 840,00			-340,00
7621	Intérêts encaissés à l'échéance					
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	Calcul du 7622					
	Montant des ICNE de l'exercice=					
	Montant de l'exercice N-1=					
77	Produits exceptionnels (c)	65 000,00	1 542 199,93			-1 477 199,93
7714	Recouv.sur créances non valeur		71,51			-71,51
775	Produits des cessions		1 387 206,77			-1 387 206,77
7788	Produits exceptionnels divers	65 000,00	154 921,65			-89 921,65
78	Reprises sur provisions (d) (2)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		41 742 370,82	44 041 605,83			-2 299 235,01

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3), (4), (5)	229 200,00	229 123,53			76,47
722	Travaux en régie immob. corporelles	97 200,00	97 131,88			68,12
777	Quote-part des subv. d'inv. (po)	1 000,00	1 000,00			
7788	Produits exceptionnels divers	131 000,00	130 991,65			8,35
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (6)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		229 200,00	229 123,53			76,47

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	41 971 570,82	44 270 729,36			-2 299 158,54
--	----------------------	----------------------	--	--	----------------------

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	846 420,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.